

À LA DÉCOUVERTE DE MÈRE MARIE-SALOMÉ

Marie-Renée Roudaut (1847 – 1930)

La vocation de Mère Marie-Salomé

Marie-Renée Roudaut est la sixième d'une famille de huit enfants, vivant en Bretagne, à Plouguerneau. Les parents sont des cultivateurs qui éduquent leurs enfants aux valeurs du travail, du bon sens, du courage et de la foi.

Quand Marie-Renée a dix ans, elle est mise en pension chez les Filles du Saint-Esprit où elle apprend le français et se prépare à sa **Première communion**. Elle demande à Jésus la grâce « de devenir une sainte en faisant tout ce que le Bon Dieu voudra ».

Elle veut se faire religieuse et décide d'entrer chez les **Filles du Saint-Esprit**. Tout est prêt, mais elle tombe de la voiture qui doit l'amener chez les sœurs, elle est blessée et ne peut s'y rendre au jour fixé. Soulagée, elle attend ce qui va se présenter.

Une cousine de Marie-Renée, Yvonne Roudaut, avait suivi l'abbé Le Mauff envoyé par le cardinal Lavigerie pour trouver des jeunes femmes pour sa Congrégation à fonder. Yvonne est arrivée jusqu'au noviciat, mais sa santé ne lui permet pas de continuer. Écoutant sa cousine parler de l'Algérie, des orphelines, du travail de la vigne, de la boulangerie, de la lessive, Marie-Renée décide de **prendre la place de sa cousine** en Algérie. Une autre cousine du nom de Marie Roudaut sera sa compagne sous le nom de Sr Suzanne.

Le parcours des dix premières années dans la Congrégation

Marie-Renée entre au postulat au sud de la France (Les Vans), le 2 octobre 1871. Après trois mois déjà, elle part avec d'autres en Algérie où les Sœurs de Saint-Charles de Nancy sont en charge de la formation, notamment Sr Célestine qui était très aimée des Geronimites. La Congrégation s'appelait alors « Les Sœurs agricoles et hospitalières du vénérable Geronimo ».

Le 23 juin 1872, à l'entrée au noviciat, elle prend le nom d'une des saintes femmes de l'Évangile : Salomé. Elle fait les premiers vœux le 6 juillet 1873 et reste d'abord à l'**orphelinat de Saint-Charles**. Elle semble déçue et compte les jours avant qu'elle ne soit envoyée en mission en dehors de Saint-Charles. Elle note : « Restée à Saint-Charles après ma profession six mois et 17 jours. »

En janvier 1874, elle est envoyée à **Saint-Cyprien des Attafs** au village des couples d'orphelins. Là, les sœurs veillent à la bonne marche de la vie du village. Les tâches de Sr Marie-Salomé sont multiples : faire du pain, faire la lessive, surveiller les petits bergers/bergères et compter les bêtes chaque soir.

Toujours en 1874, Sr Salomé est envoyée à l'**hôpital de Sainte-Élisabeth des Attafs**.

Le 16 novembre 1877, elle fait partie des sœurs de la première communauté **en Kabylie, aux Ouadhias**. Mgr Lavigerie décide qu'elle sera économome et supérieure. En 1879, Mère Marie-Salomé est rappelée **aux Attafs**.

Le 21 octobre 1879 a lieu le 2^e Chapitre général, présidé par le cardinal Lavigerie ; Mère Marie-Salomé est élue **assistante générale**, mais elle retourne aux Attafs où elle dirige les œuvres

avec douceur et fermeté, avec zèle et charité. La Règle est bien observée, et un bon esprit règne chez tous.

En 1880, Lavigerie décide de rouvrir le noviciat qui avait été fermé depuis un an, avec Mère Marie-Salomé comme **maîtresse de novices**. Elle est nommée le 2 octobre, à **la Bouzaréah**, une propriété au-dessus de Notre-Dame d'Afrique. Mgr Lavigerie, quant à lui, habitait à Saint-Eugène pour suivre les choses de près. Mère Marie-Salomé de son côté, était contente de pouvoir recourir à Mgr Lavigerie « dans ses angoisses » comme elle dit. Elle allait souvent le trouver pour prendre conseil.

Une sœur se souvient : « Mère Marie-Salomé était alors dans toute la force de ses 35 ans ; sa gravité, sa dignité religieuse en imposait à tous. On ne pouvait la voir sans être saisi par l'impression de sérieux, de calme, de fermeté qui se dégageait de toute sa personne, et lorsque ses yeux se posaient simplement sur vous, scrutateurs, on baissait instinctivement les siens. »

L'élection comme supérieure générale

Au début, c'étaient les Sœurs de Saint-Charles de Nancy qui étaient en charge de la formation de notre Congrégation.

En 1873, les Sœurs de Saint-Charles de Nancy sont remplacées par les Sœurs de l'Assomption, aussi fondées par Mgr Lavigerie à Nancy. Le changement apporté par cette fusion est important, car les Sœurs de l'Assomption étaient divisées en trois classes : les mères de l'Assomption destinées au leadership, les Sœurs de Saint-Augustin destinées à l'enseignement, et les Sœurs de Sainte-Monique destinées aux tâches matérielles.

En 1875, on choisit 13 Geronimites professes et 2 novices pour être admises parmi les Sœurs Augustines dont Mère Marie-Salomé. Mais elle refuse de se séparer de ses compagnes. « Jamais je ne quitterai mes premières sœurs ; quoiqu'il arrive, je partagerai leur sort. » On lui reproche alors d'avoir désobéi à Mgr Lavigerie. A la première occasion, elle cherche à lui en parler ; Lavigerie la rassure et dit : « Vous avez très bien fait d'agir selon votre conscience, et je vous approuve. »

La fusion ne tient pas, les sœurs n'étaient pas faites pour vivre ensemble, et Mère Marie-Salomé avait bien saisi qu'il s'agissait d'un charisme différent. Lavigerie n'étant toujours pas convaincu que les Geronimites étaient capables d'assurer le leadership et la formation de leurs membres, songe à une nouvelle fusion avec les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. Prenant conseil auprès des Pères Missionnaires, ceux-ci déconseillaient fortement la fusion et proposaient plutôt de choisir une des Geronimites comme Supérieure générale à qui, eux, donneraient le soutien nécessaire. Certains proposaient Mère Marie-Salomé.

Au Chapitre général, le 14 septembre 1882, Mère Marie-Salomé est élue Supérieure générale à l'unanimité. Beaucoup plus tard, aux 25 ans de son supériorat, elle partage les sentiments qui l'habitaient à sa première élection :

« C'est aux pieds de cette bonne Mère que je suis allée me jeter, dans son sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique, en rentrant du palais archiépiscopal de Saint-Eugène, où la charge me fut imposé le matin du 14 septembre 1882. En me prosternant aux pieds de cette Consolatrice des Affligés, je lui dis qu'elle était la supérieure de cette petite Congrégation, que quant à moi, je n'avais absolument rien de ce qu'il fallait pour diriger une Congrégation, et que pour cela, si elle

ne s'en chargeait elle-même, cette pauvre petite Congrégation allait sombrer » (Lettre circulaire no 42, 1907, dans la suite LC).

Le 14 septembre, c'est la fête de l'Exaltation de la Croix, et Mère Marie-Salomé a bien vite compris que sa charge de Supérieure générale serait la croix de sa vie. Elle admet qu'elle ne voulait pas entrer chez les Filles du Saint-Esprit en Bretagne parce qu'elle craignait les responsabilités !

Les qualités de Mère Marie-Salomé qui lui permettent de faire face aux défis des 43 ans à la tête de la Congrégation

1 – Une femme exigeante pour elle-même et pour les autres

Après tout, elle cherchait à être sainte ! Elle entrait ainsi dans la vision du Cardinal qui, lui aussi, voulait des saints et des saintes pour la Mission. Cette sainteté se comprend dans la suite de Jésus et dans cet effort quotidien pour grandir dans la ressemblance à lui, par une vie de prière et par la charité à toute épreuve.

Dans une situation comme la **persécution de l'Église** en France, il faut des sœurs solides qui savent ce qu'elles veulent et vivent leur consécration avec persévérance. Dans le cadre d'une loi réglant la séparation de l'Église et de l'État en France, les autorités auraient la permission d'inventorier les biens de l'Église et même les confisquer. Ainsi des congrégations religieuses se trouvaient dépourvues de leurs biens. Mère Marie-Salomé essayait de préparer les sœurs aux possibles sacrifices si jamais la situation touchait aussi notre Congrégation. « Ne vous inquiétez pas de votre avenir... ne vous laissez pas aller, ... à des appréhensions... Soyez fidèles et persévérantes dans votre travail : assez sages pour aimer ce qui est ... assez détachées pour quitter tout sans murmure, au premier appel de l'obéissance » (LC 29, 6 janvier 1903).

Elle n'accepte pas de demi-mesures : « Je vais plus loin : nous ne savons pas ce que nous réserve cette année ; il se peut que Dieu nous demande le sacrifice d'un double exil, et qu'après avoir quitté notre patrie pour l'Afrique, nous soyons encore obligées de quitter nos œuvres d'Algérie pour nous réfugier passagèrement sur une autre terre... Dieu gardera siennes les vraies religieuses, et nous serions disposées à prier celles qui ne le sont pas, ou qui ne le sont qu'à demi, de retourner chez elles » (LC 31, 6 janvier 1904).

Les vraies religieuses, ce sont celles, dit-elle, qui ont l'esprit de foi et d'obéissance, de renoncement et de charité. Elle en appelle à l'union et à la charité, car « plus nous serons unies, plus nous serons fortes contre toute adversité » (LC 39, 1907).

2 – Une femme qui croit à la place du charisme dans l'Église universelle

Notre Congrégation a connu beaucoup de hauts et de bas depuis sa fondation. Le cardinal Lavignerie avait bien des doutes sur la viabilité des deux Instituts qu'il avait fondés. Mère Marie-Salomé a joué un rôle décisif dans la survie de la Congrégation. Après beaucoup de souffrances de toutes les personnes impliquées, on peut imaginer sa joie et satisfaction de voir la Congrégation trouver sa place au sein de l'Église par **l'approbation de ses Constitutions**.

« Le souverain Pontife a prononcé, dans l'audience du 14 décembre 1909, l'approbation définitive, qui nous a été communiquée par dépêche le 24 décembre, et dont le Décret a été délivré le 3 janvier 1910 » (LC 51, 1910).

« Réjouissons-nous ensemble, mes bien chères sœurs, de voir notre chère Congrégation désormais reconnue officiellement comme l'auxiliaire de la Sainte Église dans la grande œuvre de la rédemption des âmes ; travaillons de plus en plus à nous rendre dignes de notre belle vocation de Sœurs Missionnaires... » (*ibid*). La Congrégation vient de fêter ses 40 ans d'existence.

3 – Une femme qui garde la vision missionnaire pour l'Afrique

Pendant la « **Grande Guerre** » de 1914 à 1918, un nombre important de **sœurs infirmières** ont été appelées à rendre service auprès des blessés de guerre, dans les « ambulances de guerre » (LC 70, 1914). Mère Marie-Salomé accepte la réquisition des sœurs comme un appel missionnaire ; elle écrit aux sœurs : « Je recommande à vos prières ce **nouveau genre de mission**. »

La LC 73 du 10 février 1915 est entièrement dédiée aux sœurs dans les hôpitaux de guerre. Elle leur dit : « Ce temps d'épreuve pourra vous être très utile : vous en sortirez infirmières plus instruites et plus aguerries, capables de rendre de plus grands services ayant passé aussi par une école d'abnégation qui aura fortifié chez vous l'amour du devoir et développé l'esprit de sacrifice. ... La charité, dont les actes auront rempli votre journée, suppléera à ce qui manquerait à vos exercices. L'essentiel est de vous maintenir, à travers la diversité des occupations, dans la présence de Dieu. »

Elle leur dit aussi de penser qu'elles représentent la Congrégation et que leur conduite pourrait avoir des répercussions sur la mission en Afrique ! Elles devraient se montrer « les dignes filles de notre Vénéré Fondateur » (LC 88, 1918).

Dans ses décisions, Mère Marie-Salomé gardait en vue la mission en Afrique et organisait cet apostolat de façon à ce que les sœurs soient disponibles dès la fin de la guerre :

- Elle ne les envoyait pas dans les Balkans ou en Grèce, où elles seraient trop isolées.
- Elle refusait de mettre les sœurs au service des tuberculeux, ce qui les mettrait en danger de contracter la maladie et de ne plus être capables d'aller en mission.
- Elle refusait aussi d'engager les sœurs dans des projets en faveur des évacués, orphelins ou déplacés, pour ne pas être prises dans des œuvres hors d'Afrique.

4 – Une femme « organisatrice » de l'accroissement des membres et des œuvres, une femme qui fait fleurir le charisme

En soi cet accroissement était une joie et un encouragement ; rien de mieux que de pouvoir répondre aux multiples demandes des vicaires apostoliques et chefs de mission et d'envoyer un nombre de sœurs toujours plus grand en Afrique-Occidentale française (A.O.F.) et à l'Équateur. Cela nécessitait l'organisation de provinces, qui étaient au nombre de 4 en 1907 et 8 en 1925.

Le départ des caravanes « ... fut accueilli par un long cri de joie de la Congrégation : une ère nouvelle s'ouvrait pour les Sœurs Missionnaires » (Recueil des Lettres circulaires, Vol II, page 248). C'est en 1894, qu'une première caravane de sœurs part au Tanganyika.

A cette époque, les œuvres des sœurs étaient partout les mêmes : catéchisme, écoles pour les enfants, ouvriers pour filles et femmes, dispensaire et hôpital, excursions et étude de la langue, parfois l'œuvre des sœurs africaines ; sous le titre « d'autres occupations » figurent dans les rapports des communautés le soin de la sacristie, la fabrication d'hosties, la lessive pour les Missionnaires, etc.

Les chiffres parlent :

| | | |
|------|---------------------|---|
| 1889 | on compte | 60 sœurs |
| 1895 | le Chapitre en note | 138 |
| 1901 | le Chapitre en note | 247 dans 30 postes |
| 1907 | le Chapitre en note | 338 dans 47 postes (1910) |
| 1920 | le Chapitre en note | 537 dans 65 postes |
| 1925 | le Chapitre en note | 640 dans 84 postes de mission (cf. Vol II, page 244). |

De Chapitre en Chapitre, le nombre de sœurs augmentait plus ou moins d'une centaine, et il fallait bien préparer ces sœurs ainsi que leur mission. C'était donc aussi un poids considérable dont Mère Marie-Salomé parle avec beaucoup de réalisme et franchise.

L'accroissement du nombre de sœurs voulait dire aussi qu'il fallait agrandir les locaux de Saint-Charles. Le rapport du Chapitre de 1925 dit que petit à petit, au long des années, Mère Marie-Salomé a fait reconstruire et agrandir tous les bâtiments de Saint-Charles. On multipliait aussi les maisons de Procure, de formation et de « propagande », d'animation missionnaire, en Europe et en Amérique.

5 - Mère Marie-Salomé, femme apôtre auprès des femmes

L'œuvre de l'éducation des orphelines était la première œuvre de la Congrégation, et Mère Marie-Salomé en parle à plusieurs reprises avec insistance : « Dans la plupart de nos maisons, la divine Providence nous a confié le soin d'élever des enfants... Il ne suffit pas de les former au travail et de les punir de leurs fautes ; il faut surtout s'appliquer à former le cœur de ces pauvres enfants... » (LC 12, 1898), voir aussi LC 18, 1901. Aujourd'hui, on parlerait de formation intégrale des enfants.

On se souvient qu'elle avait elle-même pris soin des orphelines à Saint-Charles, et on peut croire que cet apostolat lui tenait à cœur. Jusqu'à la fin de sa vie, on raconte qu'elle accueillait les anciennes orphelines et causait avec elles.

Au Chapitre de 1907, les sœurs ont demandé si on ne pouvait pas, dans les prières, laisser tomber une invocation pour « les femmes païennes », car elles étaient comprises dans les infidèles de l'Afrique. La réponse du Conseil général est : « En composant cette invocation pour nous, notre Vénéré Fondateur a voulu indiquer quel serait l'objet principal de notre apostolat en Afrique (*les filles et les femmes*), et nous faire prier pour les âmes qui nous seraient plus spécialement confiées ; nous garderons donc cette invocation telle qu'il nous l'a donnée » (LC 44, 1907).

La conscience d'être femmes apôtres auprès des femmes était donc très fortement enracinée en Mère Marie-Salomé.

6 – Mère Marie-Salomé fidèle au Fondateur, à son esprit dans la Congrégation

Au long des années, le petit groupe de sœurs du début se développe en une institution de plus de 600 membres. Le souci de Mère Marie-Salomé est d'y garder vivant l'esprit du Fondateur.

« Plus la Congrégation prend de l'extension, plus nous devons avoir à cœur d'y maintenir et faire croître l'esprit de dévouement, de simplicité et de charité que son Vénéré Fondateur lui a inculqué, tant par ses enseignements que par ses exemples » (LC 62, 1913).

La LC 27, du 6 janvier 1902 insiste : « Laissez-moi vous signaler deux points sur lesquels notre Vénéré Père a insisté bien souvent, et qu'il me semble opportun de rappeler particulièrement à votre attention, parce qu'ils sont d'une pratique quotidienne, et qu'ils nécessitent de votre part des efforts plus généreux.

Le premier est l'esprit de foi dans votre obéissance. ... le second ... est la charité fraternelle comparée au support mutuel ... aimez-vous et aidez-vous. »

Pénétrez-vous bien, mes chères sœurs, de ces enseignements, qui ont pour nous la plus grande autorité, puisque c'est notre Fondateur lui-même, avec sa piété profonde, sa connaissance si sûre des hommes et des choses, et l'expérience qu'il avait de la mission, qui les donnait à ses enfants » (LC 48, 1909).

Le Père Mazé, dans son petit livre sur Mère Salomé à l'occasion du centenaire de sa naissance en 1947, dit que la volonté de Dieu qu'elle avait choisie de suivre toujours, passait par la volonté du cardinal Lavigerie et que notre première Supérieure générale avait une très grande dévotion pour le Fondateur.

Le Père Mazé raconte aussi qu'après la démission de Mère Marie-Salomé comme Supérieure générale, les sœurs suspendaient son image à côté de celle du Cardinal, tout comme nous avons l'habitude de voir les deux ensemble. Il semble que Mère Marie-Salomé en était très fâchée, parce qu'elle ne se sentait pas à la même hauteur que le Fondateur. « Est-ce possible de m'exposer là, à côté du Cardinal ? Pour qui me prend-on ? » (Mazé, page 5)

En fait, elle se croyait toujours un obstacle sur la route du Cardinal. Un sentiment que lui, le Fondateur, n'a pas pu ou voulu lui enlever. Le Cardinal comptait beaucoup plus sur Mère Claver, une femme instruite, de noblesse, et élue assistante de Mère Marie-Salomé en 1895. Elle est décédée, peut-être trop tôt, au Congo en 1905 (cf. Mazé, page 7).

Dans le discours des sœurs après la démission de Mère Marie-Salomé, une phrase semble bien exprimer la relation entre le Fondateur et Mère Marie-Salomé. S'adressant à elle, les sœurs disent : « **Votre respect pour sa personne (celle du Cardinal) ne gênât pas la liberté de vos appréciations. Il savait celles-ci judicieuses et sages** » (Vol II, page 245). Elle avait un grand respect du Fondateur, mais elle était assez libre pour dire son mot quand elle en sentait le besoin.

On peut penser à d'autres « couples » de religieux/religieuses, très différents l'un de l'autre, mais sachant mettre leurs dons et inspirations au service d'une même œuvre, pour la Mission de l'Eglise. Je vois le cardinal Lavigerie et Mère Marie-Salomé dans cette même tradition.

7 – Une femme de foi, dans la charge de Supérieure générale, la croix de sa vie

Les dix premières années, elle a été Supérieure générale avec le soutien et sous le contrôle du Cardinal. Elle dit dans la préface de la collection des Lettres circulaires : « A partir du 26 novembre 1892, date chère et douloureuse, j'ai dû, avec le Conseil, gouverner plus directement notre petite famille religieuse » (LC 1, fin 1892). Cela veut dire qu'avant la mort du Fondateur, elle l'a fait « moins directement » et qu'elle se fiait très fort au Cardinal. Puis, ce sont Mgr Livinhac et le Père Voillard et d'autres Pères Blancs qui furent ses conseillers très appréciés.

Plusieurs fois, Mère Marie-Salomé a essayé d'échapper à la charge de Supérieure générale. En 1895, elle est réélue pour la 3^e fois et écrit aux sœurs : « Malgré toutes les démarches que j'ai faites pour empêcher les membres de notre petite société d'égarer leurs voix sur ma misérable personne, ... le Chapitre vient, par un vote malheureux, de me désigner encore une fois pour remplir des fonctions que je redoutais plus que la mort. »

Dans la LC 23, de 1901, elle dit : « Il m'en coûte beaucoup d'avoir à vous apprendre que c'est ma pauvre personne que, par un choix malheureux, nos sœurs capitulantes ont de nouveau désignée pour les fonctions de Supérieure générale. J'avais bien désiré et fortement espéré de reprendre cette fois au milieu de vous ma place de communauté. » Des phrases similaires se répètent à chaque Chapitre général qui l'élit à nouveau, en tout 8 fois !

Elle a fini par accepter chaque fois avec **une grande foi** :

« Nous n'avons donc en ce moment qu'à nous incliner sous la main de Dieu...

Je compte sur Dieu...

Je compte sur Marie, la Patronne et la première Supérieure de cette petite société...

Je compte sur notre Vénéré Père et Fondateur, qui a tant aimé sur la terre cette humble Société, et qui, du haut du ciel, la protège encore si visiblement.

Je compte sur les bons anges...

Je compte aussi, et je compte beaucoup, sur vos prières, sur votre bonne volonté, le bon esprit dont chacune de vous est animée...

Ma tâche sera bien adoucie par les Assistantes que le Chapitre a nommées, et qui partageront largement mes travaux et mes sollicitudes. » Voilà comment elle savait s'entourer d'une foule d'aides sur la terre comme au ciel...

Lors de la fête des 25 ans de sa vie religieuse, elle exprime aussi sa joie de voir la Congrégation se solidifier : « Mais à l'intercession, nous devons aussi joindre notre action de grâces, car dans ces 25 ans, ou plutôt dans les 29 années écoulées depuis la fondation de notre petite Société, que des grâces lui ont été accordées par l'intermédiaire de Notre-Dame d'Afrique ! » (CL 13, 1898)

La fin de sa vie

Quand elle a 70 ans, en 1917, elle parle de plus en plus de ses fatigues et de l'usure par les grandes responsabilités et même de la fin de sa vie. Son cœur malade exigeait beaucoup de ménagements, ne lui permettant plus que rarement de se déplacer... souvent elle devait garder la chambre. Les sœurs, habituées depuis toujours à aller facilement frapper à sa porte, ne pouvaient guère la voir et s'inquiétaient (cf. *Après l'histoire des Origines de la Congrégation*, page 13).

En 1925, Mère Marie-Salomé obtient une permission spéciale d'avancer le Chapitre. Elle dit : « J'ai le devoir de vous annoncer la prochaine convocation d'un Chapitre général, anticipé sur l'époque régulière, par une autorisation spéciale... Cette anticipation ... ne saurait vous surprendre, mes bien chères sœurs, quand je vous en aurai donné les motifs. – Le premier, le principal de tous, est

l'obligation grave de conscience où je me trouve de pourvoir à mon remplacement, par suite de l'impossibilité où me réduisent l'âge et les infirmités, de remplir exactement et convenablement les devoirs multiples de ma charge » (LC 107, 1924).

Le 8 juin 1925, le Chapitre général a élu Mère Saint-Jean comme Supérieure générale. Mère Marie-Salomé a vécu encore cinq ans et s'est éteinte paisiblement le 18 octobre 1930.

Son testament ?

Mère Marie-Salomé a choisi elle-même le texte suivant dans une des dernières Lettres circulaires. En fait, elle cite le testament spirituel du Cardinal laissé à ses missionnaires. Dans notre année du Jubilé, il est approprié de le laisser nous l'adresser à nos deux Instituts.

« Aimez-vous les uns les autres. Restez unis, unis de cœurs, unis de pensées. Formez véritablement une seule famille ; ayez fortement, dans le sens chrétien et apostolique de ce mot, l'esprit de corps. Défendez-vous, soutenez-vous, aidez-vous toujours les uns les autres. Que la discorde ne pénètre jamais parmi vous ; que vous soyez non seulement *unis*, mais *un*. C'est la seule grâce que Notre-Seigneur, au moment de les quitter, demandait à son Père pour ses Apôtres, sachant que celle-ci amènerait toutes les autres et par suite la conversion du monde. C'est aussi la seule grâce que je demande pour vous, *la loi essentielle que je vous laisse*, celle qui vous assurera la victoire sur tous vos ennemis, sur tous les obstacles qui se dressent devant vous » (CL 108, 11 janvier 1925).

Sr Gisela Schreyer
Rome, 20 février 2019